

## COMMUNIQUÉ DE PRESSE

### Voleurs spécialisés dans les centres commerciaux

**Le 25 mai 2014, certains commerçants du Centre de La Maladière découvraient que leurs commerces avaient été visités pendant le week-end et que des coffres avaient été forcés. Les auteurs présumés ont été identifiés et sont actuellement détenus après une procédure chargée de rebondissements.**

De nombreux commerces du centre de La Maladière ont été cambriolés pendant la nuit du 24 au 25 mai 2014. L'enquête a permis de déterminer que les auteurs, au nombre de deux, avaient agi en s'introduisant dans les plafonds par les toilettes et en se laissant enfermer à cet endroit au moment de la fermeture du centre, le samedi en fin d'après-midi. Ils avaient ensuite, en suivant les gaines techniques, perforé les plafonds pour pénétrer dans différents commerces, où ils ont notamment soustrait du numéraire dans des coffres ouverts avec des meuleuses et des masses. Le butin emporté avoisinait les CHF 12'000.- et les dommages s'élevaient à plus de CHF 240'000.-.

Identifiés grâce à des traces ADN, les prévenus ont été placés sous ce qu'on appelle communément un mandat d'arrêt international. Un premier était arrêté en Allemagne le 19 septembre 2014, puis extradé en Suisse. Entre-temps, il a également été prévenu d'infractions similaires commises dans le canton du Jura. Le 8 novembre 2014, peu après minuit, il s'enfuyait avec une agilité et une audace peu commune de son lieu de détention, la prison de La Promenade à La Chaux-de-Fonds. Le second prévenu a lui été arrêté en Norvège où il a commis des infractions et y était détenu pour trois mois. Il a été extradé le 17 mars 2015 et est actuellement détenu.

Quant à l'évadé, il a été à nouveau arrêté en Suisse. Il a continué de commettre des infractions dans des centres commerciaux dans les cantons de Berne, Vaud, Valais et Fribourg. Il a été arrêté en flagrant délit à La Tour-de-Trême, dans un centre commercial, alors qu'il faisait le guet et qu'un de ses complices venait de lui remettre un sac contenant de l'argent. A La Tour-de-Trême également, les auteurs étaient entrés par les toits.

L'instruction arrive à son terme et les auteurs ont admis l'essentiels des faits. Ils seront renvoyés devant le Tribunal criminel du Tribunal régional du Littoral et du Val-de-Ruz. Cette affaire a nécessité non-seulement une collaboration internationale, mais surtout une collaboration étroite entre les polices et les autorités judiciaires des différents cantons concernés. Plusieurs prévenus, qui ont été arrêtés en même temps que celui qui s'était évadé des prisons de La Chaux-de-Fonds, font encore l'objet d'une instruction menée par les autorités fribourgeoises.

La Chaux-de-Fonds, le 17 août 2015

La procureure

Sylvie Favre